

Paielement 2013 des MAE territoriales

Question :

Comment savoir si ma Mesure Agro-Environnementale territoriale (MAE) a été prise en compte pour la campagne 2013 ?

Réponse :

Depuis mi-février, les paiements sont en cours. L'avis de paiement récapitule le montant de votre aide et l'origine de son financement (Ministère de l'Agriculture et fonds européens (FEADER). Il mentionne également les éventuelles retenues au titre des contrôles 2013.

Question :

Où puis-je consulter cet avis de paiement pour la MAE ?

Réponse :

Sur TéléPAC, www.telepac.gouv.fr, consultez ce document dans la rubrique :
Mes données personnelles/Mes courriers/2013/Avis de paiement MAE.

Aurélié FOURNIER - Gilles ROUX
Chambre d'agriculture de la Vienne

☞ Bonneuil-Matours	05.49.85.87.80	☞ Montmorillon.....	05.49.91.01.15
☞ Mirebeau	05.49.50.44.29	☞ Vivonne	05.49.36.33.60